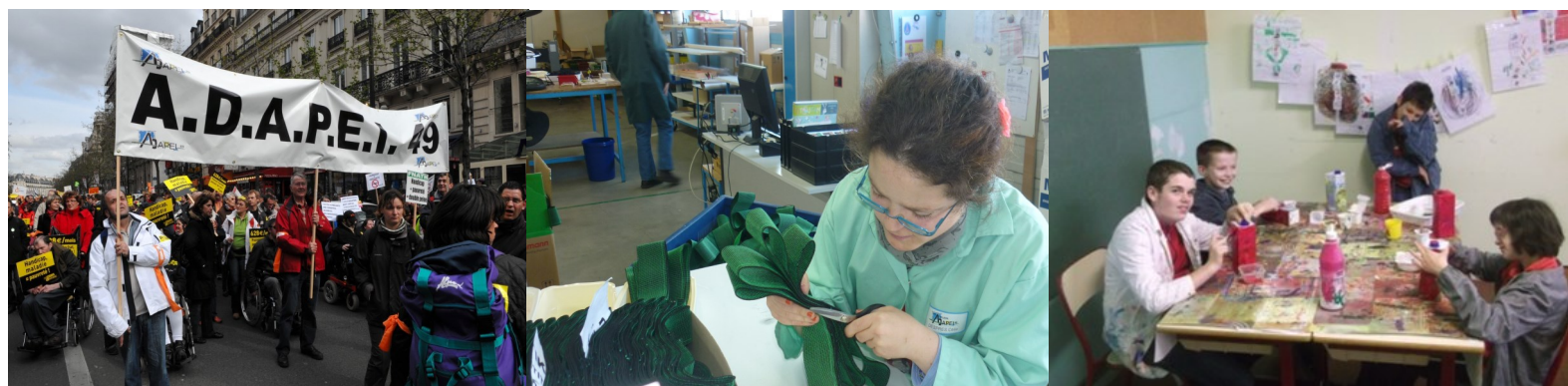


# Projet associatif



## 2014/2018

Association départementale de  
parents et amis de personnes  
handicapées mentales

126 rue St Léonard – BP 71857  
49018 ANGERS CEDEX01  
Tél : 02 41 68 98 50  
Mail : [contact@adapei49.asso.fr](mailto:contact@adapei49.asso.fr)  
Internet : [www.adapei49.asso.fr](http://www.adapei49.asso.fr)

ASSOCIATION MEMBRE DE L'UNAPEI

Tous ensemble,  
donnons nous  
le pouvoir d'agir



# SOMMAIRE

<b>1 - Présentation de l'Adapei 49</b>	<b>2</b>
<b>2 - Nos valeurs</b>	<b>3</b>
<b>3 - Nos missions</b>	<b>5</b>
<b>4 - Notre gouvernance</b>	<b>6</b>
<b>5 - Les principes qui nous guident</b>	<b>7</b>
<b>6 - Notre action associative</b>	<b>9</b>
<b>7 - Nos partenariats</b>	<b>11</b>
<b>8 - Nos dispositifs d'accompagnement</b>	<b>12</b>

Bonjour,

Vous allez prendre connaissance de notre projet associatif actualisé.

Nous espérons qu'il vous donnera les clés de ce qui nous guide aujourd'hui.

Nous souhaitons que l'Adapei 49 soit l'association de toutes celles et ceux qui ont à cœur un accompagnement de valeur, dynamique, respectueux des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour partager nos valeurs et notre action...

Le Projet associatif 2014/2018 fait suite au projet 2009/2014. Il a été adopté par l'Assemblée générale du 21 juin 2014.

**Le Projet associatif est diffusé selon les modalités suivantes :**

- Pour tous ceux qui le souhaitent : sur demande
- Pour les salariés : mise à disposition au sein des établissements et services

Le Projet associatif est disponible et accessible pour consultation au sein des Comités Locaux de la Vie Associative, au siège social ainsi que sur le site internet de l'Association (<http://www.adapei49.asso.fr>).

Il est à la disposition des autorités publiques et des différents partenaires de l'Association.

Coordonnées du siège social :

Adapei 49  
126 rue St Léonard  
BP 71857  
49018 ANGERS CEDEX 01

# 1 Présentation de l'Adapei 49

Le **22 juin 1959**, une Association "Les Papillons Blancs" est créée à l'initiative de parents de personnes handicapées mentales et quelques autres volontaires.

Elle se dénomme aujourd'hui « Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales ».

La première phase de développement, **dans les années 1960**, est centrée sur la création d'établissements pour enfants et adolescents.

**A partir des années 1980**, elle ouvre ou parfois se voit confier des établissements accueillant des adultes en situation de travail, en formation professionnelle ou nécessitant des accompagnements en matière d'hébergement. Elle élargit ses missions à l'accompagnement à domicile.

**Plus récemment**, elle a ouvert un établissement de protection de l'enfance et a repris en son sein des activités de loisirs et de sports adaptés.

Aujourd'hui, l'Adapei 49 accueille et accompagne, sur le département de Maine et Loire, **plus de 1400 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap** auxquels s'ajoute l'accompagnement d'adultes en démarche d'insertion professionnelle.



Sont considérées comme personnes handicapées les personnes qui ont un retard global des acquisitions, une limitation des capacités d'adaptation et des difficultés durables pour se représenter elles-mêmes.

Il s'agit notamment de déficience intellectuelle ou cognitive, d'autisme, de troubles envahissants du développement, de handicap psychique, avec ou sans troubles associés.

L'Adapei 49 dispose d'un siège social à Angers chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique associative.

Sa vie associative est pour partie décentralisée et confiée à des comités locaux d'animation de la vie associative (CLAVA) chargés de fédérer les réseaux d'adhérents et de mener une politique d'animation et d'information sur leurs territoires respectifs.

L'Adapei 49 est affiliée à l'Unapei (réseau national). Elle en partage les valeurs et les combats.



1 400 personnes  
accueillies

480 adhérents

800 salariés

30 établissements  
et services

## 2 Nos Valeurs

L'Adapei 49 se revendique comme un acteur politique et gestionnaire dans le champ du handicap.

- **L'association** est partie prenante du mouvement militant en faveur des droits des personnes handicapées et de l'amélioration de leurs conditions de vie et s'inscrit également dans **la lutte contre l'exclusion**.
- Elle accueille des personnes **sans discrimination** liée à des facteurs sociaux, raciaux, religieux ou autres.
- Ses actions s'inscrivent dans une dynamique de missions d'**intérêt général** pour l'essentiel confiées par les Pouvoirs publics, l'Etat et les Collectivités locales.
- Son fonctionnement s'intègre dans une **démarche à but non lucratif**. Tous les moyens dégagés par l'Association sont destinés au développement de ses missions.



- **Les droits des personnes accueillies** font l'objet d'une attention permanente en termes d'information et de mise en œuvre. Tous les droits définis et rappelés, en particulier dans les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005, doivent être appliqués sans restriction (sauf dispositions judiciaires). La personne accueillie est au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs associatifs.

L'Adapei 49 est particulièrement attentive aux valeurs suivantes :

- **L'accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté** dans une démarche de valorisation des capacités et des compétences.
- **L'accès à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire** grâce à un accompagnement adapté et sécurisant.
- **Le développement de toute forme d'expression et de participation** des usagers dans le cadre de leur projet individuel, de leur droit de regard sur le fonctionnement des établissements et services les concernant et plus généralement de la vision de leurs attentes et de leurs besoins.

- **Le respect des personnes accueillies :**

Chaque usager doit être reconnu dans sa singularité, dans son besoin de dignité et de respect de son intégrité, sans jugement de valeur. L'Adapei 49 reconnaît, en particulier, leur droit à une vie intime et sexuelle, à une vie de couple, à la possibilité de fonder une famille et à un accompagnement éducatif dans ces domaines.

- **Le libre choix des modes d'accueil et d'accompagnement** à partir des besoins et des attentes exprimés par les usagers et/ou leur famille et de l'évaluation effectuée par les services de la Maison De l'Autonomie (MDA).

- **La prise en compte et la considération des familles :**

Les familles doivent être reconnues et impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et actions destinés à leurs enfants. Le consentement des personnes accueillies, lorsqu'elles sont majeures, est indispensable à l'élaboration du projet d'accompagnement et aux enjeux qui en découlent.



## Nos orientations :

**Développer une représentation autonome avec le soutien à la création d'une délégation "Nous aussi", association de personnes handicapées mentales**

**Développer une communauté d'acteurs où chacune, chacun, usager, famille, professionnel s'implique, au-delà de ses intérêts propres, dans une vision de solidarité et d'entraide**

**Réfléchir à l'éventuelle implication économique des usagers dans certains coûts d'accompagnement**

**Prendre place dans les enjeux sur le développement durable (démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises)**

## 3 Nos missions

L'Adapei 49 inscrit son action sur l'ensemble du département de Maine et Loire dans un mouvement régional et national de familles et d'amis concernés par le handicap.

Mobilisée autour de la **reconnaissance des personnes en situation de handicap**, elle a pour missions :

- **De représenter** les personnes en situation de handicap et leurs familles dans l'ensemble des instances locales, départementales et régionales,
- **De porter une attention particulière au recueil des besoins** des personnes en situation de handicap et de leurs familles,
- **D'interpeller et de mobiliser les Pouvoirs publics et acteurs locaux** (élus, responsables politiques, médias) afin qu'ils soutiennent la cause et la reconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap,

ACCUEILLIR

AVANCER

MILITER

FAIRE ENTENDRE

DÉFENDRE

ACCOMPAGNER

- **De faire reconnaître la place et le rôle des Associations** dans les instances de concertation et de consultation prévues par les textes législatifs et réglementaires,
- **D'accueillir et d'accompagner** les personnes en situation de handicap par la gestion de services, d'établissements ou de dispositifs adaptés et par la création de nouvelles réponses en fonction de l'évolution des besoins,
- **D'informer et communiquer** sur l'action de l'Association. Cette démarche a pour objectifs de :
  - rendre compte de son action,
  - associer les acteurs à la vie de l'Association,
  - expliciter sa politique associative.



EVOLUER

ECOUTER



## 4 Notre gouvernance

### Les adhérents et les membres associés

Les adultes en situation de handicap bénéficiant des services de l'Adapei 49, les familles et les amis sont incités à contribuer à la vie de l'Association en devenant adhérents. Ils sont également invités à s'impliquer de manière active et bénévole dans le fonctionnement associatif.

Cette contribution constitue un acte militant au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leur représentation sur le plan local et national. La participation la plus large renforce notre capacité à porter les valeurs du mouvement parental.

Les administrateurs élus parmi les adhérents s'engagent dans une démarche active fondée sur la recherche de l'intérêt des usagers.



### Les principes de gouvernance

L'Adapei 49 met en œuvre sa politique associative en conformité avec le Projet associatif, ses statuts et le règlement de fonctionnement. Elle appuie sa gouvernance associative sur quelques principes essentiels :

- La **reconnaissance** de l'interdépendance de l'ensemble des acteurs : dirigeants bénévoles, personnes accueillies, familles, professionnels, ...
- Un **respect** de tous ces acteurs, y compris dans l'existence de divergences d'intérêt et de pluralité d'opinion,
- Un **cadre et des repères** partageables et identifiés,
- Des **instances de décision et des espaces de régulation et de concertation** conformes au droit ou créés à l'initiative de l'Association,
- Un **accès à l'information** et une recherche de transparence permettant à chaque groupe d'acteurs d'avoir une lecture et une compréhension des enjeux associatifs.

### Nos orientations :

**Créer et faire vivre un Comité d'éthique associant des acteurs extérieurs à l'Adapei 49**

**Ouvrir plus largement nos instances aux amis et personnes motivées par le monde du handicap**

**Préparer le renouvellement des dirigeants associatifs et renforcer nos capacités militantes**

## 5 Les principes qui nous guident

L'Adapei 49 inscrit le fonctionnement des établissements et services dont elle assume la responsabilité dans le cadre des valeurs et orientations qu'elle a citées précédemment.

Leur déclinaison dans les établissements et services se matérialise nécessairement par :

### Des réponses diversifiées, adaptées et de qualité

Les établissements et services s'inscrivent dans une dynamique d'individualisation des réponses et dans un souci d'écoute de l'évolution des besoins. Cela passe par une diversification et une adaptation permanente des prestations d'accompagnement, médicales, thérapeutiques, sociales, pédagogiques, éducatives et professionnelles.

Les cadres et leurs équipes initient une démarche de recherche et d'innovation.



### Une culture de la bientraitance

Les établissements et services sont attentifs à développer la qualité des conditions d'accueil et une relation avec les usagers empreinte de respect, de reconnaissance et d'empathie grâce à la mise en œuvre de postures professionnelles adaptées.

Chaque professionnel a un rôle à jouer dans cette préoccupation collective, il participe à garantir le développement d'un climat serein et bienveillant. Cette mise en œuvre peut être facilitée ou soutenue par des outils d'accompagnement divers (analyse ou supervision des pratiques, intervention des équipes thérapeutiques, ...).

### La prévention et la lutte contre la maltraitance

Les établissements et services s'équipent de l'ensemble des outils nécessaires et/ou prévus par la loi (registres, protocoles, temps d'échange, formation, ...) afin de favoriser la prévention et la lutte contre la maltraitance. Ils veillent à analyser et traiter les conditions engendrant des actes de maltraitance.

Ils sensibilisent l'ensemble des professionnels sur les enjeux liés à la dignité des personnes accueillies.



### Des salariés diplômés et qualifiés

La qualification nécessaire et le développement des compétences des salariés prennent en considération l'évolution des besoins des personnes accueillies. Les plans de formation des établissements et services, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrivent dans cette logique.

L'Adapei 49 veille à réunir, en tant qu'employeur, les conditions favorisant l'exercice des missions attendues.



### La coopération entre les établissements et services

Des modes de coopération, de collaboration et de partenariat sont formalisés entre les établissements et services de l'Adapei 49. Il en est de même avec certains acteurs de leur environnement.



L'objectif est de favoriser la circulation des personnes accueillies (en fonction de leurs projets et besoins), leur intégration et leur accès à l'ensemble des lieux et personnes-ressources utiles à leur bien-être. Ils permettent un enrichissement réciproque des pratiques, une continuité des accompagnements et une mutualisation des expériences.

### Le respect de la loi par l'ensemble des acteurs

La loi s'applique à l'ensemble des parties (Association, personnes accueillies, professionnels) pour l'ensemble des actes posés et dans la gestion des relations entre les parties en cas de conflit. Lorsque cela est nécessaire, une médiation sera recherchée.

Concernant les personnes accueillies, l'Association affirme que si l'usager doit bénéficier de droits inaliénables en tant que citoyen, il devra le cas échéant répondre de ses actes devant l'Association ou ses mandataires, voire devant la loi.

## Nos orientations :

**Développer l'accès aux dispositifs de droit commun dans une logique de décloisonnement, de mixité et de découverte réciproque**

**Définir une politique associative globale en matière d'admission dans nos établissements et services**

## 6 Notre action associative

### Créer une vie associative riche d'échanges, de convivialité, de solidarité sur chaque territoire

Pilotée par les CLAVA, (Comités Locaux d'Animation de la Vie Associative), cette vie associative peut prendre de multiples formes :

- réunions de travail,
- confrontation d'idées,
- proposition et organisation d'animations,
- implication au sein des établissements et services,
- soutien aux projets de professionnels.



### Nos orientations :

#### Sur chaque territoire

Développer une politique de recrutement d'adhérents

Améliorer l'accueil des nouvelles familles

Créer des lieux de paroles, d'échanges et de soutien à destination des familles

Développer l'esprit d'entraide entre les familles

Former les représentants de familles en CVS

### Informier et renseigner les familles sur les droits des personnes en situation de handicap



La permanence des parents, la mise en contact avec des personnes ressources, la lettre aux familles sont, parmi d'autres, des formes de soutien et de communication auprès de toutes celles et ceux qui cherchent à construire leur devenir.

L'Adapei 49 est attentive à l'exercice plein et entier des droits sociaux et économiques des personnes en situation de handicap. Elle aide chacun à les faire valoir.

### Nos orientations :

Créer un service social mutualisé et coordonné au sein de l'Adapei 49

### **Disposer d'espaces de travail entre bénévoles et militants pouvant associer des professionnels selon les thématiques**

Un certain nombre de commissions associatives peuvent choisir de traiter des thématiques particulières, se mobiliser sur une action concrète ou être force de proposition pour le Conseil d'Administration. Ces commissions (auxquelles peuvent s'ajouter des groupes de travail ponctuels) dynamisent le tissu associatif, irriguent la réflexion, contribuent à la recherche de financement de l'association et de ses projets.



Les militants de l'Adapei 49 s'impliquent également dans des commissions inter-associatives, en particulier dans le domaine de la santé (accès aux soins bucco-dentaires, passeport santé, ...) et dans le domaine de l'autisme.

#### **Nos orientations :**

**Recenser les besoins, les faire connaître et obtenir leur prise en compte**

**Développer les synergies bénévoles / professionnels**

**Rechercher des financements privés pour compléter de nouveaux projets et créer un fonds de dotation**

**Développer les capacités d'information et de veille juridique**

### **Porter les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap et leurs familles**

L'Unapei, en concertation avec les associations locales, intervient régulièrement auprès des Pouvoirs publics et dans les instances de concertation pour faire évoluer en permanence l'attention à porter aux personnes en situation de handicap.

L'Adapei 49 s'approprié les enjeux locaux et nationaux en coopération avec les autres associations du mouvement. L'articulation simultanée des actions au niveau local et au niveau national permet de démultiplier leurs effets.

#### **Nos orientations :**

**Relayer efficacement, régulièrement et durablement les problématiques locales et nationales concernant le handicap**

**Obtenir des créations de places pour les adultes en situation de handicap**

## 7 Nos partenariats

**L'Adapei 49 a la volonté d'être actrice dans tous les dispositifs concernant les personnes en situation de handicap.**



L'Association s'implique dans l'ensemble des dispositifs mis en place soit par les Pouvoirs publics, Collectivités locales et autres instances administratives, soit par le secteur associatif. Ce choix est dicté par la responsabilité que ses missions d'intérêt général lui confèrent.

Portée par une volonté de compromis, l'Adapei 49 se veut un acteur constructif mais exigeant.

- **Elle participe aux instances publiques ou privées** pour traiter :
  - des situations individuelles de personnes en situation de handicap (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées Mentales, ...)
  - de la politique en faveur des personnes handicapées (Maison de l'Autonomie, Caisse d'Allocations Familiales, Commissions municipales, Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ...).
- **Elle s'implique dans les réseaux et les Associations fédératrices du secteur social et médico-social** pour une recherche d'information et d'action collective et partagée.
- **Elle incite les établissements et services à développer des partenariats** de proximité et à investir leur territoire.



### Nos orientations :

**Renforcer les liens avec l'environnement socio-économique et en particulier le monde des entreprises**

**Développer les outils d'accessibilité en interne et accompagner leur mise en œuvre auprès des acteurs publics et privés de toute nature**

**Rejoindre et faire vivre le réseau Différent et Compétent**

**Réfléchir à la mise en place d'un réseau régional des ESAT (ESAT CO)**

## 8 Nos dispositifs d'accompagnement

L'Adapei 49 agit dans le cadre des projets et schémas régionaux et départementaux en faveur des personnes en situation de handicap.

**L'Association œuvre à la création et à la gestion d'établissements, de services et de dispositifs** pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, en particulier les personnes relevant d'une déficience intellectuelle.



Elle a la volonté d'adapter son offre de services à l'évolution des besoins dans une logique de parcours.

L'accompagnement proposé s'appuie sur le respect singulier et sur une prise en compte globale de chaque personne. Cet accompagnement porte tant sur les aspects de vie quotidienne, d'activités, de loisirs et de soins que dans ses déclinaisons d'insertion sociale et professionnelle.

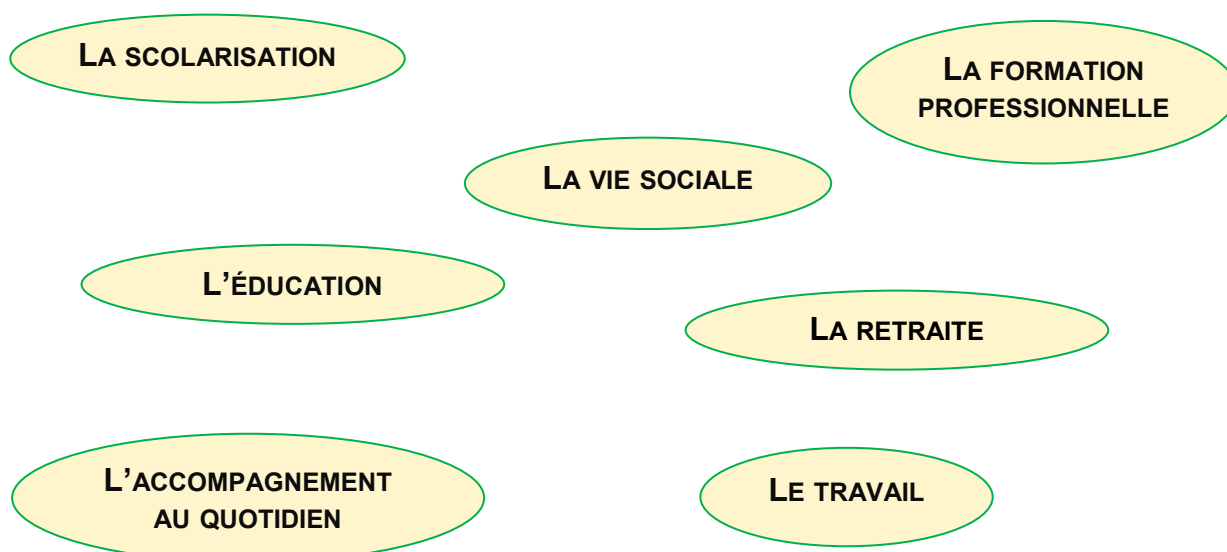
### Qui accueillons-nous aujourd'hui... et demain ?

#### Des enfants, adolescents, adultes avec des handicaps variés

- déficience intellectuelle
- handicaps associés
- troubles psychiques
- autisme et troubles envahissants du développement



#### dans les différentes étapes de leur parcours de vie



## L'accompagnement des enfants et des adolescents en situation de handicap



### Les établissements et les services :

- **des SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de soins à Domicile),
- **des IME** (Institut Médico-Educatif) avec ou sans internat pouvant intégrer :
  - Une Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés (SEES),
  - Une Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP),
  - Une Section pour des Enfants avec des Handicaps Associés (SEHA),
  - Une ou des Sections pour jeunes autistes ou présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED),
- **des unités de Maison d'Enfants à Caractère Social** (MECS).

### Leurs missions :

- **Des actions thérapeutiques** visant une meilleure structuration psychique et un mieux-être,
- **Des actions éducatives, pédagogiques et de médiation cognitive** visant à développer le fonctionnement mental, les aptitudes intellectuelles et physiques, les capacités de création et de communication et la socialisation,
- **Des actions d'apprentissage professionnel** visant à l'acquisition de techniques professionnelles, de "savoir-faire" et de "savoir-être",
- **Des actions de médiation** visant au maintien des jeunes dans leur milieu de vie.



## Nos orientations :

**Favoriser la scolarisation, l'apprentissage et le développement de l'autonomie en milieu ordinaire**

**Participer à la mise en œuvre du "Troisième plan autisme"**

**Assurer la continuité des parcours par la création de plateformes de service**

**Renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs entrant dans la vie active**



## L'accompagnement des adultes en situation de handicap

### Dans le champ de l'emploi :

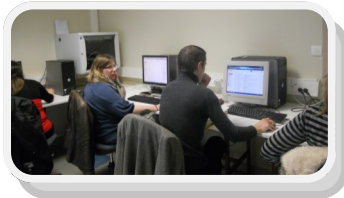
Les **ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) offrent aux personnes en situation de handicap des activités diverses à caractère professionnel et un soutien socio-éducatif en vue de favoriser leur épanouissement professionnel, personnel et social. Ils s'inscrivent dans le champ médico-social.



Les **EA** (Entreprises Adaptées) sont des entreprises à part entière qui permettent de procurer des emplois à des personnes en situation de handicap pour qui les difficultés propres et l'environnement économique leur rendent difficile l'accès au marché du travail.

### Dans le champ de la formation professionnelle et de l'insertion :

L'objectif du centre de formation, depuis sa création, est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, au travers d'actions de formation, de remobilisation, de perfectionnement, de développement de compétences et d'accompagnements collectifs ou individuels.



**Adapei-Formation** accueille des adultes de tous âges en collaboration étroite avec les structures de travail adapté, les entreprises, les dispositifs de droit commun et l'ensemble des acteurs mobilisés dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle.

## Nos orientations :

**Inscrire les ESAT dans une dynamique d'insertion articulée avec les dispositifs de droit commun**

**Adapter l'accompagnement en ESAT à la diversité des publics accueillis**

**Développer une véritable politique d'entreprise, au sein de l'économie sociale et solidaire, pour nos Entreprises Adaptées, centrée sur la création d'emplois pérennes et les activités de service**

**Poursuivre la diversification des activités d'Adapei-Formation en y adossant un service d'insertion au bénéfice de l'ensemble des usagers**

## L'accompagnement des adultes en situation de handicap

### Dans le champ de l'hébergement et de l'accompagnement social :

Les établissements et services accueillent et accompagnent des personnes adultes en situation d'emploi (ou éventuellement de recherche d'emploi) en milieu adapté ou en milieu ordinaire. Ils permettent l'accueil en lieux de vie collectifs, avec des degrés d'autonomie variés, ou l'accompagnement à domicile.

Les **foyers d'hébergement**, pour leur part, assurent un encadrement et un soutien permanents sur les temps libres et les activités sociales des travailleurs accueillis.

Les **services d'accompagnement à la vie sociale**, quant à eux, interviennent sur les lieux de vie ou sur les lieux habituels de présence des usagers en collaboration avec l'environnement et les autres dispositifs éventuels d'accompagnement.



### Dans le champ des lieux de vie :



Les **foyers de vie** accueillent des adultes en situation de handicap pouvant accéder à des activités occupationnelles et ne nécessitant pas systématiquement l'intervention d'une tierce personne en continu pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Sous forme d'accueil permanent et/ou temporaire, ces lieux de vie tendent à l'épanouissement et au bien-être de chaque personne par le biais d'activités et de rythmes adaptés.

Les **foyers d'accueil médicalisés** accompagnent des personnes qui peuvent accéder à des activités occupationnelles et qui ont besoin d'un accompagnement dans les actes et les soins de la vie quotidienne.

## Nos orientations :

**Développer des dispositifs expérimentaux en matière d'hébergement individuel et / ou semi-collectifs**

**Développer la médicalisation de places de foyers de vie**

**Réfléchir à la place du maintien à domicile, y compris en cas d'accompagnement médicalisé**

Au regard des orientations des politiques publiques, des besoins des personnes accueillies et des préoccupations de l'Adapei 49, des orientations transversales s'imposent à l'association et aux établissements et services.

### **Renforcer l'accès**

- ✓ **aux soins et plus généralement au bien-être en matière de santé**
- ✓ **aux loisirs dans la vie sociale avec, en particulier, le développement des services d'ESCA'L**
- ✓ **à la culture**

### **Valoriser**

**les savoir-faire et les fonctions centres-ressources de nos établissements et services au bénéfice des dispositifs de droit commun, en particulier dans le domaine de l'intégration scolaire**

### **Définir**

**une politique associative en matière d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en ESAT ou en foyer**

### **Diversifier**

- ✓ **les modes d'accompagnement des personnes autistes ou présentant des troubles envahissants du développement**
- ✓ **les services complémentaires à proposer aux usagers : accueil périscolaire, loisirs, garde ponctuelle, accueil temporaire, ...**
- ✓ **le soutien aux aidants familiaux (service social, répit, intervention à domicile, ...)**

